



Plénier du CREFOP du 11 décembre 2023

Déclaration des organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU et UNSA

Evolution de la carte des formations professionnelles initiales par la voie scolaire

Cette plénière se tient dans le contexte de la mise en place de la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire pour la rentrée scolaire 2024. Réforme qui n'obtient ni l'approbation des personnels en charge de la mettre en œuvre ni celle des parents. Personnels qui d'ailleurs, seront en grève ce mardi 12 décembre à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Nous sommes bien évidemment conscients de la nécessité d'une évolution de la carte des formations professionnelles en lien avec l'évolution des métiers, avec des qualifications toujours plus complexes et les besoins précis de secteurs très divers.

Mais nous tenons à rappeler ici, la forme sous laquelle la carte des formations professionnelles a été présenté au sein du CREFOP. D'abord au bureau et ensuite à la commission FTLV. Nous avons été surpris que les organisations syndicales de salariés aient été complètement écartées de cette dernière pour la prochaine rentrée. Absence d'échanges, nous amenant à nous demander où et sur quelles bases celle-ci a été préparée, adéquation aux besoins locaux, formations définies comme non insérantes ? les critères sont flous et la méthode peu transparente. Les documents présentés aujourd'hui ont pour une large part déjà été présentées dans les instances académiques de l'Education Nationale, les CSA A, où ils ont été largement rejetés. Quel est alors l'intérêt de les présenter ?

Si on considère que le quadripartisme, donc le CREFOP et la commission FTLV est un espace de concertation, d'échanges permettant d'anticiper les cartes de formations au regard des enjeux déclinés dans le CPRDFOP et le SRDEII, se pose la question de comment la FTLV peut constituer un apport notamment au regard des territoires ?

Nous actons donc favorablement la proposition qui est faite, de modifier le calendrier de la commission F.T.L.V. afin que cette dernière puisse effectuer un réel travail.

Cependant, l'urgence et la méthode employée sur le document présenté ce jour sont probablement dictées par la nécessité d'appliquer la réforme de la voie professionnelle à la rentrée 2024 décidée par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation Professionnels auprès du ministre du Travail, tout un programme.

L'objectif est clair, transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage. Du statut plus protecteur d'élève, les jeunes vont basculer sur un statut de salarié.e directement soumis aux aléas et aux difficultés du monde du travail. Il s'agit avant tout de pallier le manque de main d'œuvre, dans les métiers dits en tension, plus de 75% selon les branches professionnelles en Région AuRA. L'offre de formation sera donc dictée par les besoins

immédiats en main d'œuvre des entreprises de proximité, par bassin d'emploi. Concrètement, le parcours commun des élèves de lycée pro serait diminué de 6 semaines et les épreuves aux examens avancées afin d'introduire un parcours personnalisé de 6 semaines. Après un bac pro 3 ans, c'est un bac pro 2,5 ans, voire 2 ans qu'organise la ministre. C'est toute l'architecture du bac pro et de la formation professionnelle sous statut scolaire qui sont laminées. Cette réforme est inacceptable dans ses objectifs comme dans sa méthode. Orienter précocement les élèves les plus défavorisés socialement et les mettre au travail dès la formation par des PFMP plus longues et rémunérées... par l'état, adapter les contenus et formations aux besoins immédiats des entreprises, abandonner toute idée de formation du citoyen, voilà la réalité de cette funeste réforme.

Si dans la carte de formation vous nous annoncez à 3 ans plusieurs milliers de création de nouvelles places dans les filières industrielles, B.T.P. ou encore santé sociale, pouvez-vous nous dire si ces ouvertures vont être créées à moyens constants ? si oui, dans quelles filières envisagées vous des fermetures de places ? et à quels niveaux de qualification ? Notons que des Mentions Complémentaires, sont ouvertes corrélativement à des diminutions de flux en Bac Pro, sans que ces mentions soient reconnues dans les conventions collectives, contrairement aux BTS que vous pourriez ouvrir.

Pour conclure nous tenons à souligner qu'à chaque fermeture de section qui va s'opérer dans les prochaines années, sous principe notamment de non-attractivité, c'est bien des postes d'enseignants.es et des plateaux techniques qui vont disparaître pour la région et donc des compétences et des savoirs professionnels et pédagogiques.

Que le choix d'une réponse aux besoins immédiat s'agissant de la formation initiale hypothèque grandement la capacité d'adaptation des élèves aux nombreuses évolutions qu'ils devront affronter au cours de leurs 43 ans de carrière.

Cette réponse immédiate risque de produire une obsolescence rapide de l'adaptation et de ce fait un besoin de formation difficile à construire au regard du manque de maîtrise dès pré requis

Il n'est pas certain qu'alors le budget de la formation professionnelle puisse répondre à cet enjeu.